

**Conseil Municipal du vendredi 7 mai 2021**

Étaient invités :

Mme JOYE Céline, présidente de l'association TERMITES est venue accompagner de Mr PAVILLON, technicien professionnel des nuisibles, pour remercier le conseil municipal pour la subvention accordée et pour présenter un bilan de la situation de la zone infectée à ce jour. Des démarches sont encore à réaliser et l'association souhaiterait que la totalité des riverains de la zone s'investissent ;

**DÉLIBÉRATIONS**

**: RÉHABILITATION LE BAR LE REINITAS**

Objet : Validation devis LOT11 Cloisons isothermes.

LOTS	Descriptif	Entreprises	Devis	Montants HT	Montants TTC
11	Cloisons isothermes	SAS CHARANTON	N°DE00329	6 448.74 €	7 738.49 €

Le Conseil Municipal **décide** : -De valider le devis correspondant au lot N°11 (Cloisons isothermes)

**: ECOLE DU SUZON / RÉHABILITATION ENERGETIQUE**

Objet : Validation des lots travaux

LOT S	Descriptif	Entreprises	Devis	Montants HT	Montants TTC
	<b><u>LOTS TRAVAUX REABILITATION</u></b>				
1	Cloisons sèches –isolation	EIRL SORIANO	E-E175839	6 617.00	7 940.40
3	Peinture	David MESLIN	DV 5 807	6 297.28	7 556.74
	<b><u>LOTS FORAGE-GEOTHERMIE</u></b>				
01	Forage – Géothermie	BONNIER FORAGE	FG202148	40 968.40	49 162.08
02	Chauffage – Ventilation	HERVE THERMIQUE	2473324-1	87 500.00	105 000.00

**ACTE NOTARIE – BAIL COMMERCIAL - LOCATION DU BAR**

Objet : Le BAR « Le Reinitas » mise en place d'un bail commercial.

Considérant les travaux de réhabilitation du bar en vu de créer un commerce ;

Considérant que la commune de Neuillé projette de louer le fond de commerce de ce bâtiment ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents **décide** :

-De mettre en place un bail commercial fait chez le notaire ;

-De mettre à disposition la licence IV « gratuitement » (sous réserve de l'utilisation exclusive à l'activité directe du café, non transférable) ;

-De fixer un loyer évolutif sur 3 ans.

ET autorise Monsieur le Maire à signer ce bail.